Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260209-2026_09_FEV_13-DE

VILLE DE
Saint-Brieuc

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9 février 2026 à 18 h 15

Nombre de membres

En exercice : 43

Présents : 38

Ayant donné procuration : 3

Absents : 2

Votants : 41

Date de convocation :
3 février 2026

Le 9 février 2026 à 18 h 15, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en présentiel à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de M. Hervé GUIHARD, Maire. La séance a été retransmise en direct sur le site internet de la Ville de Saint-Brieuc. Elle est disponible en différé sur ce même site.

Membres présents :
Hervé GUIHARD, Blandine CLAESSENS, Thibaut LE HINGRAT, Aline LE BOEDEC, Didier LE BUHAN, Cigdem AKTAS, Romain ROLLANT, Martine HUBERT, Stéphane FAVRAIS, Monique LUCAS, Thierry STIEFVATER, Nadia DRUILLENNEC, Nicolas NGUYEN, Renée MAZÉO, Christophe SOREAU, Marie-Jo BROLLY, Vincent URIEN, Yannick LE CAM, François PORTZER, Nadia LAPORTE, Maryline PRÉVOST, Benoît MONTAGNÉ, Juliana SAN GÉROTÉO, Stéphane L'HER, Alexis BRULIN, Rachid DYDA, Morgane CREISMÉAS, Ludovic GOUYETTE, Émilie TEFFO, Ludovic LE MOIGNIC, Yildiz ASLAN, Alban ROBINE, Raphaël LE MÉHAUTÉ, Bernard CROGUENNEC, Valérie ROOS, Jean-Christophe LE GOT, Boris GUILLOU, Corentin POILBOUT.

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Gaëlle NIQUE pouvoir à Renée MAZÉO
Damien GASPAILLARD pouvoir à Hervé GUIHARD
Marina ANDRÉ pouvoir à Raphaël LE MÉHAUTÉ

Absentes excusées n'ayant pas donné pouvoir :
Nicole CHAMBON, Stéphanie STENTZEL-LE CARDINAL

Secrétaire de séance :
Stéphane FAVRAIS

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260209-2026_09_FEV_13-DE

VILLE DE Saint-Brieuc	**République Française** **Séance du 9 février 2026** **Rapporteur : Mme LUCAS**

Conseil municipal

Délibération

13 - Voie verte Hentig Glas - Financement et entretien - Convention

Exposé des motifs

En tant qu'autorité organisatrice de la mobilité durable, Saint-Brieuc Armor Agglomération (SBAA) a pour ambition le développement de la pratique des modes alternatifs à la voiture individuelle. Cette ambition est portée notamment via le Plan de déplacements urbains (PDU), feuille de route en termes de mobilité pour les dix années à venir, dont le projet a été adopté lors du Conseil d'agglomération du 19 décembre 2019. Au sein du programme de 34 actions, l'action 3.6 propose d'étudier les emprises ferroviaires et d'analyser leurs potentiels dans un objectif de réutilisation pour le développement, notamment, de la pratique cyclable sur le territoire.

C'est dans cet esprit que la requalification de l'ancienne voie ferrée reliant la gare SNCF de Saint-Brieuc au port du Légué est une opportunité puisqu'elle permet notamment de relier la Ville à la mer sans déclivité. Cet axe a vocation à constituer l'épine dorsale des déplacements entre le centre-ville et la mer par un itinéraire longeant les vallées de Gouédic et de Douvenant : cette voie verte baptisée « Hentig Glas » dédiée aux mobilités douces, s'affirme comme un projet symbole vers la mer.

L'enjeu de cette requalification est également de faciliter les connexions entre des équipements scolaires / universitaires ou sportifs, des lieux économiques de travail et des quartiers d'habitation dans un cadre agréable et accessible à tous.

Pour l'ensemble de ces raisons, SBAA, en tant que maître d'ouvrage de l'aménagement, a fait part à la SNCF de sa volonté commune avec la Ville de déclasser cette voie du réseau ferré national. Suite à négociations, une procédure en deux temps a été confirmée par échanges épistolaires :

- la mise à disposition temporaire du domaine ferroviaire entre les rues Berthollet et Chaptal via la signature d'une convention d'occupation (effectif depuis juin 2021) ;
- la signature d'une convention de transfert de gestion de l'ensemble de la voie, à la suite de la procédure de déclassement de la voie (effectif depuis janvier 2025).

En termes de programme d'aménagement, quatre séquences ont été identifiées:

1. une séquence de couture urbaine entre la gare SNCF et la rue Berthollet réalisée en 2022, s'appuyant sur le réseau de voies actuelles et intégrant les projets de réaménagement des espaces Totem et Curie ;
2. une séquence dite urbaine entre les rues Berthollet et Chaptal réalisée à l'automne 2020 ;
3. une séquence dite paysagère de la rue Chaptal à la rue du Valais réalisée en 2025 ;
4. une séquence maritime entre la rue du Valais et le Port du Légué, au sein de laquelle l'aménagement du souterrain situé sous la Tour de Cesson devrait constituer la pierre angulaire (travaux réalisés en 2026 selon les résultats de l'étude environnementale

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260209-2026_09_FEV_13-DE

en cours).

Sur l'ensemble de ces séquences, compte tenu du rôle central de cette liaison et de son intérêt pour relier les deux polarités d'intérêt communautaire que sont la gare SNCF et le port du Légué, SBAA assure la maîtrise d'ouvrage des travaux.
Le plan de financement sur l'ensemble de l'axe s'appuie sur les éléments suivants :

- la recherche systématique de financements via des partenaires extérieurs ;
- le partage à parts égales entre la Ville et SBAA du solde de l'aménagement ;
- la Ville conserve à sa charge le financement intégral des polarités d'animation (guinguette, théâtre de verdure ...) qui seraient susceptibles de voir le jour afin d'animer cet espace emblématique.

Concernant la séquence paysagère entre les rues Chaptal et du Valais inaugurée en septembre 2025, le montant total des travaux a été arrêté à 1 094 408,66 € HT. SBAA a sollicité et obtenu les participations financières de l'État via le Plan finance relance - Fonds mobilités actives - Aménagements cyclables à hauteur de 524 759 € et de la Région Bretagne via le dispositif « Bien vivre partout en Bretagne » à hauteur de 136 129 €. Le reste à charge est donc de 433 520,66 € HT, somme qui sera partagée à parts égales entre SBAA et la Ville, sur la base de l'émission d'un titre de recettes.

Concernant l'entretien de cette séquence dite paysagère, la répartition des missions prévoit la prise en charge par la Ville des missions générales de surveillance de la voie, de ramassage des déchets, de maintenance préventive des mobiliers implantés et d'entretien de la voie circulée. SBAA conserve à sa charge l'entretien des espaces verts et la maintenance curative des mobiliers et de la voie. L'ensemble de ces missions sont décrites dans la convention d'entretien proposée en annexe.

La surveillance ainsi que l'entretien préventif et curatif des ouvrages d'art sur l'ensemble du linéaire de la Hentig Glas seront traités ultérieurement et notamment lors de la réalisation de la dernière séquence dite maritime. Une convention unique sur la totalité de la Hentig Glas viendra préciser la répartition des missions entre SBAA et la Ville.

Il est également précisé que l'entretien de la voie devra s'effectuer en bonne intelligence entre les deux collectivités, dans le sens de l'intérêt collectif et d'une réactivité du service public.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la Commission Permanente ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE les termes de la convention relative au financement et l'entretien de la voie verte Hentig Glas - séquence paysagère entre la rue Chaptal et la rue du Valais à conclure avec Saint-Brieuc Armor Agglomération.

INVITE Monsieur le Maire à signer ladite convention ci-annexée.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Ville.

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260209-2026_09_FEV_13-DE

Présents : 38 Pouvoirs : 3 Total : 41 Exprimés : 41

Voix Pour : 41 Voix Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire	Le secrétaire de séance
M. Hervé GUIHARD	M. Stéphane FAVRAIS